



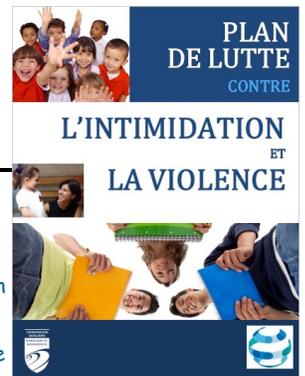
# Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



## Notre-Dame-de-la-Paix

Date: 1er juin 2018

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le **conseil d'établissement le 6 juin 2017**. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible dans l'agenda et vous pouvez



### Actions réalisées en 2017-2018 :

- ⇒ Présence d'un comité de travail, d'un comité d'élèves et d'un coordonnateur du plan de lutte;
- ⇒ Analyse de la situation à l'aide des fiches de signalement, sondage en début d'année et transmission des informations à l'équipe-école; Identification des zones à risque d'événements
- ⇒ Mise en place de plusieurs mesures préventives: Semaine de la non-violence, Gang de choix, Vers le Pacifique, Médiateurs sur la cour, animation de sous-groupes, accueil des maternelles, local Oasis)
- ⇒ Élaboration et mise en place de la charte de l'esprit sportif
- ⇒ Mention d'honneur et activités récompenses: Mobilisation de l'équipe école à poursuivre la valorisation des comportements positifs en lien avec le code de vie;
- ⇒ Bonification de l'implication des représentants de classe
- ⇒ Élaboration et présentation du protocole école face aux mesures contraignantes. (Responsabiliser tous les membres du personnel face à l'intervention en prévention et en situation de crise);
- ⇒ Développement d'outils avec les membres du personnel pour l'enseignement des comportements attendus et travail sur la compréhension commune du nouveau code de vie;
- ⇒ Poursuite de la collaboration avec les partenaires externes (SPVM, organismes communautaires, CIUSSS

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

### Impacts de nos actions :

Les situations de violence et d'intimidation demeurent peu nombreuses mais présentes. Les membres du personnel et les élèves continuent de dénoncer ces situations grâce aux activités préventives et au langage commun adopté par tous. Les mentions d'honneur remises sont directement reliées aux valeurs du code de vie, ce qui a pour effet d'encourager les comportements attendus.

L'identification des zones jugées à risque d'événements reliés à l'intimidation et à la violence ont permis de mettre en place des mesures pour en diminuer la fréquence et ainsi renforcer le sentiment de sécurité de l'ensemble de l'école.

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).  
Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

### Actions prévues pour 2017-2018 :

- Encourager l'implication des enseignants de chacun des cycles sur le comité ;
- Actualiser la mise en œuvre du programme Intervention 100%;
- Poursuivre et prioriser les activités de prévention pour les élèves de tous les cycles;
- Poursuivre les mentions d'honneur et poursuivre la mobilisation de l'équipe face au renforcement positif;
- Maintenir la collaboration avec les partenaires externes;
- Poursuivre l'implication accrue des représentants de classe;
- Poursuivre le développement des outils pour accompagner les membres du personnel dans l'enseignement des comportements attendus et viser une compréhension commune du nouveau code de vie;
- Poursuivre la diffusion du code de vie tant chez les élèves et le personnel de l'école que chez les parents

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

### Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).